

Encadré 1 :

Points saillants de la décision du Conseil général de juillet 2004

Agriculture : Le cadre arrêté prévoit :

- la suppression, avant une date limite à déterminer, des subventions à l'exportation (y compris des crédits à l'exportation à délais de remboursement supérieurs à 180 jours);
- une formule à niveaux multiples pour des « réductions substantielles » d'ensemble du soutien interne à effet de distorsion sur les échanges;
- la réforme de la catégorie bleue et un réexamen des critères de la catégorie verte;
- un « versement initial » pendant l'éventuelle période de mise en œuvre;
- un élargissement important de l'accès aux marchés de tous les membres, sauf les PMA, et une flexibilité pour les produits sensibles;
- un compromis effectif sur le coton, selon lequel sera constitué, pour faire rapport à la session spéciale du Comité de l'agriculture, un sous-comité du coton où auront lieu les négociations, cette marchandise se trouvant ainsi inscrite sur la liste des priorités.

Accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA) : Le cadre prévoit une formule non linéaire pour réduire ou supprimer les crêtes tarifaires, les droits de douane élevés et la progressivité des droits et ménage la possibilité d'accords sectoriels.

Services : On a avalisé pour les services un processus de présentation d'« offres révisées », dont la date limite officielle est fixée à mai 2005.

Les questions de Singapour : On a lancé des négociations multilatérales sur la facilitation des échanges, tandis qu'on a rayé les trois autres questions de Singapour du programme de négociation de Doha.

Développement :

- On confirme le caractère central de cette question et l'on prévoit des travaux continus sur le traitement spécial et différencié, les questions relatives à la mise en œuvre, l'assistance technique et le renforcement des capacités.
- Le développement se trouve intégré dans tous les thèmes fondamentaux de négociation par l'intermédiaire du traitement spécial et différencié.

Différenciation entre les pays en développement : L'examen de cette question a été reporté aux phases suivantes des négociations.

Prochaine conférence ministérielle : Il est confirmé que la prochaine conférence ministérielle aura lieu à Hong Kong en décembre 2005.